

IGE+XAO

SA au capital de 5 497 030 euros
Siège Social : 25, Boulevard Victor Hugo
Immeuble Pythagore – BP 90 312
31700 COLOMIERS CEDEX
RCS TOULOUSE : 338 514 987

* * * * *

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

SOU MIS A L' AUTORISATION DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2013

* * * * *

En application des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l' Autorité des Marchés Financiers et du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004 et portant sur les modalités d' application de la Directive européenne n° 2003/6/CE du 29 janvier 2003, le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités de renouvellement du programme de rachat des titres soumis par la Société IGE+XAO à l' approbation de l' Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 janvier 2013.

L' avis préalable de réunion sera publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires au plus tard le 14 décembre 2012.

SYNTHESE DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L' OPERATION

Emetteur :	IGE+XAO (NYSE Euronext - Euronext)	
Programme :		rachat d' actions
Pourcentage de rachat maximum autorisé :		10 %
Pourcentage de rachat maximum autorisé compte tenu du nombre d' actions déjà acquis (au 30 septembre 2012) :		9,68 %
Prix d' achat unitaire maximum (hors frais):		55 euros
Prix de vente unitaire minimum (hors frais):		5 euros
Durée du Programme :	dix huit mois au plus à compter de l' Assemblée Générale Ordinaire du 18 janvier 2013.	

I- Bilan du précédent programme

L' avant dernier programme a été autorisé par l' Assemblée Générale du 31 janvier 2011 et renouvelé lors de l' Assemblée Générale du 31 janvier 2012 pour une nouvelle période de 18 mois. Le bilan de cet avant dernier programme avait alors été établi de son jour d' ouverture jusqu' au 15 octobre 2011. Entre le 16 octobre 2011 et le 31 janvier 2012, les opérations suivantes ont été réalisées :

Nombre de titres détenus au 15 octobre 2011 :	16 260 à un prix moyen de 24,29 €
Nombre de titres achetés dans le cadre du contrat de liquidité :	2 063
Nombre de titres achetés dans le cadre du programme de rachat d' actions :	78 936
Nombre de titres vendus dans le cadre du contrat de liquidité :	2 163
Nombre de titres cédés dans le cadre du plan d' options de rachat d' actions :	0

Nombre de titres détenus au 31 janvier 2012 :

95 096 à un prix moyen de 24,63 €

Le programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale du 31 janvier 2012 a donné lieu aux opérations ci-après (du 1^{er} février 2012 au 30 septembre 2012) :

Bilan du précédent programme

Déclaration de l'émetteur des opérations réalisées au titre du précédent programme soit du 1^{er} février 2012 au 30 septembre 2012:

INFORMATIONS	FLUX BRUTS CUMULES			POSITIONS OUVERTES					
	ACHATS	VENTES	ANNULAT ^o	AU JOUR DU DEPOT DE LA NOTE D'INFORMATION					
				POSITIONS OUVERTES A L'ACHAT			POSITIONS OUVERTES A LA VENTE		
				CALL ACHETES	PUT VENDUS	ACHATS A TERME	CALL VENDUS	PUT ACHETES	VENTES A TERME
Nombres de titres	73 774	10 332	154 000	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
dont titres destinés à la remise en paiement ou en échange ou à être cédés ou annulés	62 982	--	154 000	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
dont titres affectés au contrat de liquidité	10 792	10 332	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié	--	--	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen des transactions	29,04 €	29,67 €	26,31 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant*	2 142 487 €	306 566 €	4 051 537 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

* sans arrondi

Les opérations d'achats et de vente ont été affectées en totalité à l'objectif d'animation du cours de bourse.

Le nombre de titres ainsi détenus au 30 septembre 2012 s'élève à 4 538 titres.

La Société n'a pas recours à des produits dérivés.

Pour rappel, dans sa séance du 26 juin 2012, le Conseil d'Administration, faisant usage des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2012, a décidé de réduire, à compter du 6 juillet 2012, le capital social de la Société IGE+XAO SA par annulation de 154 000 actions représentant 9,9% du capital social.

Répartition par objectif des titres détenus au 30 septembre 2012

INFORMATIONS	MONTANTS
Pourcentage de capital auto détenu:	0,32 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	154 000
Nombre de titres détenus en portefeuille	4 538
dont titres destinés à la remise en paiement ou en échange	326
dont titres affectés au contrat de liquidité	4 175
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié	--
Valeur comptable du portefeuille au 30 septembre 2012 en €	153 147
Valeur de marché du portefeuille au 30 septembre 2012 en €	156 107

II- Objectif du programme de rachat d'actions et utilisation des actions rachetées

- La conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation dans les conditions légales,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- la remise des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires de la Société et du Groupe dont elle est la société mère.

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

III - Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et conformément au Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, entrée en vigueur le 13 octobre 2004. Il est soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 janvier 2013, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire:

Septième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de faire acheter par la Société ses propres actions)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et avoir pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que ces achats effectués dans le cadre de la présente autorisation devront être réalisés en vue de :

- conserver et remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation dans les conditions légales,
- d'assurer la liquidité ou animer le marché du titre de la Société IGE+XAO, par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- de remettre les titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- d'attribution ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires de la Sociétés et du Groupe dont elle est la société mère.

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

Pourcentage de rachat maximum autorisé :	10 %
Prix d'achat unitaire maximum (hors frais):	55 euros
Prix de vente unitaire minimum (hors frais):	5 euros
Durée du Programme : 18 mois au plus à compter de la présente Assemblée	

Ces prix seront ajustés en cas d'opérations conduisant au regroupement ou à la division des actions.

Compte tenu des actions déjà auto-détenues par la Société au 30 septembre 2012, le montant que cette dernière est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximum fixé par l'assemblée générale s'élèvera à 7 603 310 euros.

Le Conseil d'Administration pourra procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions de la Société par tous moyens, par intervention sur le marché, de gré à gré, notamment par achat de blocs de titres pouvant éventuellement porter sur l'intégralité du programme.

La présente autorisation met fin avec effet immédiat à celle précédemment donnée par l'Assemblée Générale du 31 janvier 2012.

Les actions propres acquises et / ou annulées par la Société dans le cadre des précédentes autorisations consenties par l'Assemblée Générale depuis le 29 janvier 1998 seront prises en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la Société dans la limite précitée de 10 %.

Compte tenu de la réduction de capital par annulation de 154 000 titres, réalisée le 6 juillet 2012 sur décision du Conseil d'Administration, faisant lui-même usage des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2012, il ne pourra pas être réalisé d'opération d'annulation de titres avant le 7 juillet 2014.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats d'actions et cessions ainsi réalisés.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président, pour passer tout ordre de bourse, conclure

tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes formalités et de manière générale faire tout ce que nécessaire.

IV - Modalités

1. Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération

- La Société s'engage, en application de la loi, à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital de la Société. Elle s'engage en outre à conserver un flottant suffisant sur l'Euronext qui respecte les seuils tels que définis par NYSE Euronext.
- Le nombre d'actions susceptible d'être acquis ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, soit 1 427 800 actions, à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire, soit 142 780 actions. En prenant en compte les 4 538 actions propres appartenant à IGE+XAO au 30 septembre 2012 (0,32 % du capital), le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées s'élèverait à 138 242, soit 9,68 % des 1 427 800 actions composant le capital à la date de ce jour.
- Sur la base du cours maximum unitaire d'achat de 55 euros, l'investissement théorique maximum s'élèverait à 7 603 310 euros, étant précisé que le prix minimum de cession est de 5 euros par action.
- A titre indicatif, le montant des réserves disponibles, c'est à dire toutes les réserves hors réserves statutaires et légales, incluant diverses primes d'émission et de fusion, le report à nouveau ainsi que le résultat net, ressort des derniers comptes sociaux annuels certifiés au 31 juillet 2012 à la somme de 9 813 359 €. En application de la loi, le montant du présent programme de rachat ne pourra pas être supérieur à ce montant.

2. Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées, cédées ou transférées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et respectant les principes énoncés de déontologie de l'AFEI. Il n'est pas prévu de réaliser une part du programme par l'utilisation de produits dérivés.

3. Durée et calendrier du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de 18 mois, à compter de l'Assemblée Générale du 18 janvier 2013, soit au plus tard jusqu'au 17 juillet 2014.

V - Répartition du capital

Le capital social de la Société IGE+XAO est divisé en 1 427 800 actions de 3,85 euros de valeur nominale, dont la répartition, au 31 juillet 2012 est, à la connaissance de la Société, la suivante :

Actionnariat	Nombre d'actions		Nombre D'actions	Nombre De droits de vote	% Capital	% de droits de vote
	Droits de vote simple	Droits de vote double				
IRDI	0	326 954	326 954	653 908	22,90%	30,24%
Di Crescenzo Alain	900	167 675	168 575	336 250	11,81%	15,55%
Baudron Charles	28 000	110 000	138 000	248 000	9,67%	11,47%
Grèzes Robert	0	44 148	44 148	88 296	3,09%	4,08%
Pierre Revel-Mouroz	0	1	1	2	0,00%	0,00%
Sanchez	0	2715	2 715	5 430	0,19%	0,25%
P. Peroux	0	628	628	1 256	0,04%	0,06%
D. Sabot	0	628	628	1 256	0,04%	0,06%
RY. Portel	0	628	628	1 256	0,04%	0,06%
D. Krustev	0	400	400	800	0,03%	0,04%
Autres personnes au nominatif	0	84 594	84 594	169 188	5,92%	7,82%
	28 900	738 371	767 271	1 505 642	53,74%	69,62%
IGE+XAO (actions propre)	3 534	0	3 534		0,25%	0,00%
Nominatifs	32 434	738 371	770 805	1 505 642	53,99%	69,62%
Au porteur	656 995	0	656 995	656 995	46,01%	30,38%
Total	689 429	738 371	1 427 800	2 162 637	100,00%	100,00%

La société de gestion de fonds Alto Invest SA a franchi à la hausse le seuil de détention légal de 8% en capital le 4 juillet 2012 après l'avoir franchi à la baisse le 26 juin 2012 consécutivement à l'opération de réduction de capital social par annulation d'actions propres. Par ailleurs, elle a franchi à la baisse le seuil statutaire de 6% des droits de vote le 2 janvier 2012.

Le fonds FCPR ICSO'1 a franchi à la baisse le seuil de détention légal de 2% en capital et en droits de vote le 25 juin 2012.

Les fonds Axa Private Equity (FCPI AXA Placement Innovation V, AXA Placement Innovation VII, AXA Placement Innovation VII et AXA Placement Innovation IX) agissant de concert ont franchi à la baisse les seuils de détention légaux de 5%, 4% et 2% en capital et de 2% en droits de vote le 14 novembre 2011.

Le fonds FCPI AXA Placement Innovation VI a franchi individuellement à la baisse le seuil en capital de 2% en date du 20 septembre 2011.

Aucun autre actionnaire ne possède, à la connaissance de la Société, plus de 2 % du capital social ou des droits de vote à la clôture de l'exercice.

A la connaissance de la Société, aucune autre modification significative dans la détention du capital social ou des droits de vote n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2012.

VI – Evènements récents

Les publications financières de la Société sont disponibles sur son site ige-xao.com, sur celui d'Euronext ainsi que sur le site de l'AMF.

VII - Personne assumant la responsabilité de la note d'information

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité : elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat par IGE+XAO de ses propres actions ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Colomiers, le 18 octobre 2012

Alain Di Crescenzo

Président du Conseil d'Administration